

**Mémoire  
sur le  
traitement  
des matières  
résiduelles  
et  
organiques**

Présenté à l'office de consultation publique  
Lundi le 5 décembre 2011

Par Suzie Miron, citoyenne



Je m'appelle Suzie Miron et je suis une citoyenne résidant dans le quartier Tétreaultville depuis ma naissance, soit 42 ans. Je ne suis pas spécialiste en la matière et ne prétend pas pouvoir solutionner les problèmes de gestion des matières résiduelles et organiques. Mais, puisque l'Agglomération des villes de l'île de Montréal prévoit implanter 2 usines dans la ville de Montréal-est, voisine de l'endroit où j'ai choisi de passer le reste de ma vie. J'ai donc décidé de déposer un mémoire sur ces projets d'usine de bio méthanisation et d'usine pilote de tri et de prétraitement des matières résiduelles et organiques, parce que je souhaite sauvegarder et surtout améliorer ma qualité de vie mais avant tout préserver celle de mes enfants.

Le développement durable ne doit pas se faire au détriment des citoyens. Il faut s'assurer qu'un projet soit équitable pour l'ensemble de la population et acceptable socialement par celle-ci. Je crois que la proposition telle qu'elle nous est présentée n'est ni équitable (surtout territorialement), ni acceptable et bien reçue par la population vivant aux alentours, surtout à l'est de l'A-25. Mais au-delà de ces constats, les coûts relatifs à l'achat de terrains appartenant présentement à des intérêts privés ne devraient pas être la seule excuse pour prioriser le site Demix. Aussi, selon les transcriptions des soirées de consultation tenues en novembre dernier, la population du sud-ouest semble à priori plus encline à recevoir une usine dans leur secteur, donc socialement acceptable dans ces conditions.

**« Un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement. »** site du MDDEP

L'Est de Montréal a toujours été reconnue pour son industrie lourde. Selon une étude de la DSP, c'est dans cette région, à cause probablement de la piètre qualité de l'air, que le taux de maladies pulmonaires et respiratoires chroniques est le plus élevé sur l'île. L'état de la santé de la population de la Pointe de l'île est aussi très alarmant.

**«Depuis 1995, la population du territoire est significativement plus touchée par les tumeurs, les maladies de l'appareil circulatoire et celles de l'appareil respiratoire que la moyenne montréalaise. Pour 2000-2004, l'incidence des cancers, celui du cancer du poumon et du cancer du sein chez la femme, est plus élevée que la moyenne montréalaise.»**site du CSSS Pointe de l'île

<http://www.cssspointe.ca/qui-sommes-nous/portrait-de-la-population/>

Aussi, il serait judicieux d'effectuer un inventaire de tous les équipements publics et privés qui traitent déjà les matières résiduelles sur l'ensemble du territoire ainsi que l'évaluation des retombées et des charges polluantes des industries déjà en place. Il serait aussi pertinent d'effectuer une vraie étude sur les odeurs qui risquent d'être engendrées par les installations ainsi que par les camions.

Au fil des ans, alors que le transport ferroviaire est de plus en plus délaissé au profit du camionnage, la quantité de camions circulant dans les rues de notre quartier résidentiel n'a fait que s'accroître causant des désagréments et minant la quiétude et la qualité de vie de plus de 40000 habitants coincés entre la cité industrielle de Montréal-est, les installations du Port de Montréal et de la nouvelle autoroute trans-insulaire A-25. L'agglomération doit absolument tenir compte du fardeau que doit déjà assumer cette partie du territoire. De plus, le fait que ces deux usines soient situées à l'extrême est ne ferait qu'amplifier le problème puisque la pointe de l'île se rétrécit au point de devenir un entonnoir à camions, ceux-ci devant traverser l'île de part en part.

N'aurait-il pas été plus logique de construire la première usine de tri et de prétraitement des matières résiduelles plus au centre, géographiquement plus près de **toutes** les zones qui seront desservies dès le départ? A-t-on vraiment réfléchi aux conséquences de ce surplus alors même que les infrastructures en matière de transport est déficient et mal géré dans ce secteur. Il est d'ailleurs primordial que la Ville de Montréal revoit le plan de camionnage de l'est si elle s'engage sérieusement sur la voie du développement durable et si elle souhaite vraiment garder ses citoyens et ses familles sur l'île.

Enfin, je suis en faveur de la bio méthanisation, mais elle doit être encadrée de mesures sérieuses et incitatives. La ville de San Francisco aux États-Unis devrait servir de modèle à l'Agglomération. Je vous invite à aller voir le reportage qui a été diffusé à l'émission "Une heure sur Terre" le 28 octobre dernier.

[http://www.radio-canada.ca/emissions/une\\_heure\\_sur\\_terre/2011-2012/Reportage.asp?idDoc=180474](http://www.radio-canada.ca/emissions/une_heure_sur_terre/2011-2012/Reportage.asp?idDoc=180474)

Il y a certainement des solutions transposables chez nous, qui méritent qu'on s'y attarde. Par exemple, pourquoi est-ce que ce serait seulement l'Agglomération qui paierait pour les collectes et la mise en place de cette nouvelle façon de recueillir et de gérer les déchets. Quand on sait que la population double pratiquement le jour et que nous devrions payer pour gérer les déchets laissés par les usagers provenant de l'extérieur de l'île. La CMM a donc sa part de responsabilité financière. On pourrait songer aussi à une facturation pour l'utilisateur payeur. Par exemple un citoyen qui ne veut pas recycler paiera plus pour la collecte de ses déchets, tandis que le citoyen proactif verrait sa facture réduite puisqu'il réduit sa quantité de déchets.

L'Agglomération doit absolument s'assurer du succès des collectes auprès des citoyens mais surtout prévoir le type de gestion et la technologie qui sera retenue avant de déterminer et proposer des sites. Elle a un devoir de transparence envers la communauté. Les citoyens ont le droit de connaître la vérité et les conséquences réelles de telles installations sur leur milieu de vie